

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.009**

**Extension de la
ZI n°3 à L'ISLE
D'ESPAGNAC :
cession de terrain à
la société BSI**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

EXTENSION DE LA ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE BSI

La société BSI Sarl est spécialisée dans la location et la vente de matériels d'impression pour les professionnels. La société, qui compte 8 salariés souhaite poursuivre son développement et a fait part de son intérêt pour l'extension de la ZI n°3, à savoir le lot n°8, cadastré AC193, d'une surface de 3 643 m².

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 109 290 € HT pour une surface totale de 3 643 m² (soit 30 € HT le m²).

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la société BSI Sarl, sise 85 route des Sources – BP 20 – 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, du lot n°8, cadastré AC193, d'une surface de 3 643 m², au prix convenu de 109 290 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la société BSI Sarl, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis de débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 mars 2008

Affiché le :

05 mars 2008